GROUPEMENT	BORDEREAU D'ENVOI	a identifite.		
UNITE LA P.V. No 1030-22-9 / 1981	CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES QU'IL ÉNUMÈRE LA PROCÉDURE ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE	CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE 1500		
VS OBJETS VOLANTS NON TO	ZMPIPIBS	ENQUÊTE # PRÉLIMINAIRE FLAGRANT DÉLIT COMMISSION ROGATOIRE		
NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES			
3 Procès-verbal d'au	dition du gendarpe G , D dition de B , G/ (tême	(timoin)		
	9 6 9 5 5			
INDEXATION DU DESTINÀTAIRE (X) NOMBRE D'EXEMPLAIRES M. LE PROCUREUR DE LA R INT 10 Préfet de INT 10 Général commité Gendaració Mation Section opérations	andent la Région aérienne à Armées, Direction Générale de la als, Bureau emploi-reassignments	SUITE DU B. E. SUR PAGE(B) SUIVANTE(B) VU ET TRANSMIS PAR: DATE, SIGNATURE, CACHET		
1 ARCHIVE TRANSMISE AU C	dt GROUPENENTS LE du 30 juillet 1968. O. M.	A. D. G.590-71-800.000 E. D. 4		

BRIGADE DE !

PROCEDURE D'ENQUETE PRELIMINAIRE

Affaire : B

RESSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

non identifies.

PARCE Nº 1830/1

Movembre. ----

judiciaire.

sur la Ri

----Rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

I - PRSAMBULE

Le 22 Beptombre 1981 entre 4 heures 15 et 4 heures 20, le gendarse G . D assurent le permanence de notre unité reçeit la visite d'une personne qui vient d'actionner le système soucre qui se trouve à l'entrée de la brigade.

le ciel à la sortie de l'agglomération de la ... et demande motre transport sur les lieux.

Il s'agit de monsieur B . G . éléve inspecteur de police à ... qui circulait à bord de mon véhicule entre ... et la

accure la permanence.

II - CONSTATATIONS

A environ i kilomètre de l'agglomération de la B G stoppe son véhi-

Douxième feuillet

illuminent le ciel. Après dix minutes d'observation en direction des communes de et il est remarqué une lueur blanche provenant de la direction du relais TDF installé à . Cette lumière brille d'une façon plus vive que les étoiles qui ce trouvent dans le ciel.

une heuteur et à une distance qu'il est difficile d'évaluer, il est également constaté l'apparition par intermittance d'une lumière rouge. Ce phénomène s'est répété à plusieurs reprises, il était entouré d'une baréole jaune.

Gétant au plus bas, le genderse B Brejoint le lieu d'observation à bord de notre véhicule de dotation.

entre la et lumière blanche provient effectivement du relais hertzien de

la présence d'une lueur rouge dans le ciel. Cette lueur avolue à très grande vitesse tantôt dans le seus horisontal, tantôt dans le seus vertical.

différents des phénomèses observés par monsieur B u cours de sa première observés par monsieur B

III - MESURES - PRISES

Nous avons readu compte des faits à notre Commandant de Compagnie à 3 par message n° 1020/2 du 22.9.1961, lequel en a infermés les autorités compétentes.

IV - ENQUETE

Le 22/9/1981 à Ch heures 55, le gendarme G . D entende sur les faits déclare : s'être rende avec sensieur B , G à la sertie de

Après quelques instents une lumière blanche brillant d'une façon plus vive que les étoiles a été observé dans le ciel. Plus à gauche de cette lumière une lucur rouge entourée d'une auréèle jaune effectuant des nouvements tautôt horizontaux, tant t vertissur à vive allure a également été observé. Ces phénomènes n'out pu être expliqués.

PIECE Nº 1330/2

Troisièpe fouillet

Le 22.9.198 : à 5 heures 50, neus procèdons à l'audition de B G qui déclare s'être arrêté en bordure de la RN dans le sens

et quelques centaines de mètres event cette dernière agglomération. Il s'est aurâté car son attention avait été attiréépar une lumière verte. Une fois arrêté D , G s'est rendu compte que cette lumière verte bougeait dans tous les sens. B , G donne une description asses détaillés du phénemére observé.-----

Il stoppe un véhicule dans lequel se trouve un nommé monsiour R , J demourant à afin que de dernier observe également les phénomène.

B , G ayant elerté la brigade de Gendarmerie de la e observé en compagnie des Gendarmes des phésomènes étranges, mais moins distincts qu'au seurs de su première observation seul-----

Il nous déclare qu'au cours de son observation, il a été soufflé par un vent chaud, que ses jambes ne le soutennient plus.

PIEGE Nº 1830/3

Le 22.9.1981 à 5 heures 30, le gendarme B , D .

entendu sur les faits déclere avoir ausuré la persenence pendant l'absence du gendarme G . Après environ
15 à 20 minutes, le gendarme B , D et mensieur B , G se sont rendus vere
. Au coure de le coherche
il a été aperçu un point rouge de la grosseur d'une balle
de ping pong. Cet objet se trouveit à gauche du relais
Ce point rouge, plutôt crangé affectue des
va et vient désordonnée en hauteur et en largeur. Le
phénomèse observé n'a pu être expliqué.

PIECE Nº 1830/4

Un erequis relatant les faits est effectué per monsieur B , G Ge croquis représente se que l'intéressé a observé avant de demander notre intervention.

PIECE Nº 1830/5

Dens son audition sonsieur B , G nous a fait par qu'un automobiliste auxait également constaté les faits en sa compagnie. Il s'agit de monsieur ; descurant à

Le 29.9.1981 une fiche de correspondance nº 1039/2 est transmise à la brigadé de Gendermerie de pour audition de monsieur R , J

Le 28.10.1987 la brigade de Gezdarmerie de nous svice par fiche de correspondance nº 1654/2 du 24.10. 1981 que le mondé R , J est incomu rue de l'Amedemne Place à ot qu'il n'a pas été possible de se fait de procèder à son sudition.

l'ait et clos à la

10 24.11.81

L'Adjudant Di ... - Le Gendarme G. A.P.J.

- BI

GENDARMERIE NATIONALE		PROCÉDURE	
UNITÉ			
LA		-VERBAL ION DE GI . D	
PROČES-VERBAL (Nº/ANNÉE) 1830 du 22.9.1981	AUTRE CAS		Nº PIÈCE Nº PEUILLET
ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)			
	1		14
Ce jour Vingt deux S	nous trouvant d	i(lieu) neuf cent quatre ving	e um A GA boures EE
Nous soussigné(s) D		nt, Officier de polic	
Vu les articles 16 à 20 et 7			
T			du code de procédure pénale,
		5. v N	
		1 4 7	
rapportons les opération PERSONNE	s suivantes que nous avon	ns effectuées, agissant en uniforme et c	onformément aux ordres de nos chefs.
		RIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELL	EMENT SUIVI DU NOM D'EPOUSE)
_ ' , D	, gendarme de	i unité	
H -	NAISSANCE (COMMUNE, COL	DE DÉPARTEMENT OU PAYS)	NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)
L'homme q "des GVNI" ""Immèdia "dans les	j'al demande ui se trouvait tement j'ai re locaux sfin qu	à la personne présent derrière m'a répond veillé le second gene l'il assure la perman	darme qui se trouvait
16. Nous so	mmes partis à nous sommes di kilomètre apr	bord de son véhicule rigés sur la RN és être sorti de l'a	glomération de la
aucune lucune lu	tous les phare eur à l'except d' - e d'	nationale. Le conduct s du véhicule. Pender ion des phares de vél La est d'ailleurs paral s dus à l'orage, nous	nt quelques minutes nicules circulant sur n'a été visible
d'apprécie " Cette luer " Lumière of " aucune au	or. Apparemmen ur provenait d bservée brilla rècle autour.	teur et une distance t cetté lumière sembl e la direction du it plus fort qu'une d Ce phénomène a pu âte	qu'il est difficile lait à basse attitude. . La toile en ne laissant
gerds inte d'avoir de Pendant	ernutes. Nous ermittents afi es visions défe ces dix minut	avons effectué notre n de ne pas fixer l'o ormées de celles obm	observation par re- objet at de ce fait prées
Douger de	place du véhicule (qui appar ài ssait puis R 16 de monsieur B saible de nous aventu	disparaissait sans

Deuxième femillet

Le 22.9.1981 à 5 heures 25.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-donnus, j'y permiste et m'al gion à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

La personne entendue

UR.P.J.

GENDARMI COMPAGNIE MENTAL	ERIE NATIONALE	PROCEDURE	AAV 1
UNITÉ .		DROCE VERRAL .	
PROCÉS-VERBAL (PROCÈS-VERBAL & G	
And the second s	1 82.5.1501	AUTRE CAS	N° PIÈCE N° FEUILLET
ANALYSE ET RÉFÉ	RENCES (ÉVENTUELLEMENT)		
		a	
	data at bausa	and Annual Alland	
Ce jo	ur Vingt deux Se	ptemere mil neut cent quetre vingt	à 05 heures 30
Nous soussigné	(s)u	gondarme, 4.P.J.	
		Sources as so	
Vu les articl	less c et 75	* 12	du code de procédure pénale,
	or en		
ř		suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et cor	nformément aux ordres de nos chefs.
	PERSONNE CO	DINGERNEE	MENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)
		A DOS DESCRIPTORES - POR ANNO MONO PROPERTIES A REPEATED - PROPERTIES - PROPERTIES DE L'ANNO	
	M -	NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)	nationalité <i>(si étranger)</i> FSE
	deseurant acutellement qui nous décl """ Le 22.9. "" (SNAULT 16 "" une lumiér " le vitre d " 3 heures 3	, Mon intent e verte que je pouvais nettement d' lu passager avant droit. J'ai obser- io. Au début je n'ai pas prêté une	à bord de won véhicle le sens ion a été attirée par istinguér à travers vá ce phénoméne vers attention particulière
	deseurant acutellement qui nous décl "" Le 22.9. "" KSNAULT 15 "" une lumièr " la vitre o " heures 3 " heures 3 " heures 3 " heures 3 " heures 4 " ou du table " devant tou " constaté a visible. " Aussitôt " environ 50 " suis de " suis de " suis de " ce momen sur me dro de couleur	en stage à l'école des inspecteurs are à 5 h 30 s 1981 dans la matinée je circulais no eur la RN dans hour la RN dans hour la RN dans hour la RN dans hour la passager avant droit. J'ai observit passager avant droit. J'ai observit pas prêté une mière verte, et j'ai continué de rend j'ai remarqué que cette luafère de si il ne s'agissait pas d'un renau de bord dans la vitre droite. Et s les lumières intérieures de maiors que Malgré celé cette lueur vers que Malgré celé cette lueur vers de maiors que maior que maio	à bord de won véhicle le sens ion a été attirée par istinguér à travers vé ce phénomens vers attention particulière outer. Dix minutes se suivait toujours flet de mon auto radio J'ai passe ma main voiture, et j'ai erte était toujours re de la EN et à 'est alors que je me xe mais zemalait bouge plus attentivement. unière sur ma gauche rmittences. Alors que

```
Cet automobiliste qui a observé également ce phénomène s'appelle
                           , descurent rue
                   . J'ai pris l'adresse de cette personne cer je
   tensia a avoir son témoignage. Sur le moment il était d'accord
   avec not it a bien vu la lumière rouge sur la gauche et la lumière
   verte sur le droite. Je tiens à prédiset que j'el demandé à un
   chauffeur de cars avec plusieurs personnes à bord si'ils voyafent
   la sées chose que moi. Ils ne s'ont pas tru en prétextant que
   c'était le relais de
    Je voudrets ejouter que au dessus du bois entre les deux lumières
   il y avait une lueur blanchâtre une sorte de hallo qui n'étaêt pas
   celle duraiel car il falsait orage à ce moment là et le ciel était
   Actaire par intermittences, Cette lugur semblatt plutôt .
                                                                coller
         , mais je n'el vu aucuse forme de cette dernière.- - - -
   au sol"
   " L'eutomobiliste que l'al arrêté est resté de 3 h 34 à environ
4 heures 60, Il m'e quitéé ensuite, Je suis resté alors à ce moment
   la tout seul et j'ai continue stors à observer les lumières. A un
   moment denné la lumière verte qui était à un droite à semblé se
   rapprocher de moi et j'ai ressenti à ce moment là une impression
   étrange comme si mes Jambes ne me soutennient plus. J'ai été comme
   souffle per un vent chaud neus exectement comme si j'aveis une
   bouffée de chaleur. Aussitôt j'ai pris peur le suis resonté dans
   ma voiture et je me suis dirigé vers
   de vous eventir. A l'entrée j'ai errêté un eutre automébiliste
   pour lui demander où se trouvait le gendarmerie, cer l'espèrait
   pouvoir contecter un genderme pour qu'il soit témoin du phénomène.
     J'ai agf ainsi sachant que les services de Gendarmerie établisses
   des procédures erchivés sur ées objets volents non identifiés.- -
    A susun moment je n'ai entendu de bruits quelconques Les phères
   de son véhicule au soment de l'observation étaient étaints. Quand
   l'al redemarce le véhicule il a fontitonné normalement.-----
    Acompagné d'un gendarme je suis retourné sur les lieux des feits.
   Nous avons de nouveau remarque les deux lumières une à droîte verte
   et une à gauche rouge. Elles étaient au même endroit qu'eu cours
   de la première observation. Attles se sont éloignes peu à peu. Elles
   gardefent la même distance les séparent. Je suis revenu avec le
   genderme à la brigade afin de prendre le véhicule de dotation, car
   le n'avais plus beaucoup d'essence devie mien, -------
      Je suis reporti eves un autre gendarme et nous sommes silés en
   directions des lumières en prenent la direction de
   deux lumfères d'éluignaient constannent de nous. Elles étaient
   toujours rauges et vertes. A un moment il m'e semble apercavoir
   quetre ou cing lumières alignées à l'horizon de couleur rouge et
   verte. Le genderme qui m'accompagnait me disait en apermevoir une
   ou deux. A plusieurs reprises mous nous sommes arrêtés en étaignant
   les phares pour afeux apercevoir le phénomène. Peu à peu les lumfer
   ont disperu à l'horizon et nous sommes alors revenus en direction
   de la Gendermerie, en cours de doute nous nous sommes arrêtés à
""nouveeu cer les lusières ont réapparu soudainement, Le gendarme qui
   m'accompagnaith m's affirme à ce moment la en distinguer une de
   couleur rouge. C'est tout ce que je peux déclarer sur cette affaire
 Le 22.9.1981 & 6 heures 40.
   Locture faite per moi de le déclaration ci-dessus] ]'y persiste
et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.
```

La personna entendue L'A, F. J

GENDARME COMPAGNIE OU ESCA	RIE NATIONALE	PROCEDUR	RE		
UNITE		PROCÈS-VERBAL PROCÈS D'AUDITION DE PROCÈS NO 1	T #	The state of the s	
PROCES-VERBAL (Nº	State of the state	AUTRE CAS		Nº PIÈCE Nº FEUILLET	
ANALYSE ET REPER	ENCÉS (ÉVENTUELLEMENT)	81 54		t to a co-	
		8 8	E 10 47 3		
Ce jou	date et heure	nous trouvant à (lieu) shre Hil neuf cent quetre vi	(not up. A E t		
	trouvent au bure	eu de motre unité. . Adjudant, Commandant la B		adras 50, node	
Vu les article	Officier	de Police Judiciaire	18eud uy .	8	
1	10 4 17 84 73	49.7	E 8	du code de procédure pénale,	
# E				10 U	
Tax St			*		
1	PERSONNE CONC	antes que nous avons effectuées, agissant en	uniforme et conformém	ent aux ordres de nos chefs.	
		MME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE	E, ÈVENTUELLEMENT SUIT	II DU NOM D'ÉPOUSE)	
	SEXE DATE ET LIEU DE MAISS	SANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)	de La		
	X /	ANCE (COMMUNE, CODE DEPARTEMENT OU PAYS)	9 9	NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)	
	Le véhicul	une rouge et une verte, se necessuit, approximativement e de Monsieur B , G REMAULT R 4 en detation de	n'ayant pi mas notre unit	le commune de lus d'essence, j'el	
	A environ	doux kilomètres de La out phares éteints. Je prés		, neus avone lous trouvions sur	
	que nous avons faperque une lueur environ et ne bonsébré le ciel et inmédiatement per marie de vérient de verient de veri	ait le premier arrêt. A envidenche, très vive. Cette : desit pas. Brusquement un la lucur blamche s'est éte: nes au relais bertsien de rifier notre observation, ne reconnaissance. la lucur vi	lucur était à éclair, du à l inte. Connaiss cus nous somme ive aversue en	10 mètres du sol lerage violent, à ant la région, j'ai m dirigés vers	
	provenent blen of de gros projectes re, sinsi que les l'impression, à s sait.	u relais hertuien, celui-ci urs installés sur le pourton s éclairs, provoquaient l'es une certaine distance, que l t nos recherches, nous aper de la grosseur d'une balle d	étant éclairé ur. L'erage, v atimetion des l'objet appara	toute la nuit par iolent à cette bou- projecteure d'od iocait et disparais	
	Arrivo A de cette le point luminous	, nous nove dirigeous vers t	un point haut, s un stationne nous apergevo de couleur vr	ment à la sortie na très nettement minent rouge, mais	

des va et vient désordonnés, soit en hauteur, soit en largeur.

- - Nous avons pu oberver ce phénomène, pendant environ 15 minutes puis nous avons perdu sa tajectoire. Je précise qu'il pleuvait et que l'orage n'avait pas cessé de toute l'observation.

- - Poursuivant nos recherches, nous nous sommes transportés à . Arrivés dans cette localité, nous avons effectué un stationnement tous phares éteints afin de repérer à nouveau le phénomène. Il n'a pas été possible de retrouver l'objet.

- - Je tiens à préciser que l'objet était rond, mais se trouvait à une distance que je ne pourrais évaluer. Cet objet se déplaquit sans but précis et effectiait des figures géamétriques. Je ne pourrais en aucun cas donner une description détaillée de l'obet, car la distance me séparant de lui était trop importante pour que je puisse apercevoir un détail caractéristique.

- - Cette observation à duré, une quinzaine de minutes en tout et pour tout. Malgré le mauvaises conditions atmosphériques, le ciel était

clair et le point lumineux parfaitement visible.

-- De retour à notre unité, nous avons effectué un dernier stationnement sur le au même endroit où nous avions fait le premier arrêt.
-- La lueur blanche provenant du relais était visible, mais notre observation provenait de la gauche du relais. A cet endroit, aucun point lumineux n'a été aperçu.

- - Je précise également, que lorsque nous nous trouvions sur le point haut, dans la localité de ... et que nous avons aperçu la lueur rouge orangée, j'ai pensé que celle-ci pouvait provenir d'une ferme implantée au lieudit " sur la commune de

- - - Après vérifications sur place, l'obéjet lumineux se trouvait à droite de ce lieudit et ne pérvenait en aucun cas d'une source quelconque au sol.

--- Il ne s'agissait pas non plus d'un avien ou assimilé, car les déplacements de ce point étaient très désordonnés. Les déplacements se faisaient tantêt rapidement, tantêt lentement, et ce dans tous lessores. --- Aucune explications logique de ce phénomène n'a pu être établie.

Le 22.09.1981 & 6 heures 20,

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter, ou à y retrancher.

La personne entendue :

L. p.P.J

1

